



OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE

Contrôle médical et suivi "santé et bien-être au travail"

Des compétences complémentaires associées
au cœur d'une nouvelle équipe



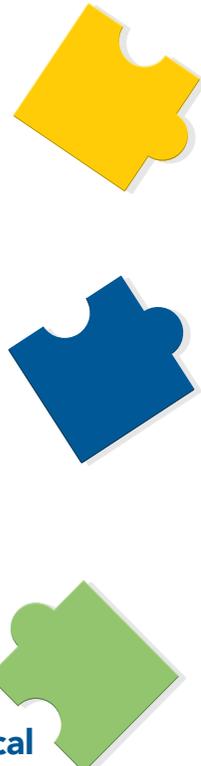


Depuis le 1^{er} juillet 2022
le CDG06 met en place
une offre de service
mutualisée forfaitaire
à destination des
collectivités territoriales
et établissements
publics de moins
de 2 000 agents.



Cette offre pluridisciplinaire santé et bien-être au travail vous propose :

- un nouveau service de contrôle médical ;
- la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences médicales, techniques et organisationnelles complémentaires pour assurer les missions de santé au travail dans la fonction publique.



Le contrôle médical des arrêts de travail

Mis en œuvre à la demande des employeurs et réalisé par un **médecin agréé**, le contrôle des arrêts de travail a pour but :

- de vérifier la validité des arrêts de travail ;
- de prévenir au mieux les arrêts pour raison de santé non justifiés ou qui ne le sont plus ;
- de démontrer le bien-fondé de certains arrêts maladie afin de lever d'éventuelles suspicions en interne et d'améliorer les relations au sein des services ;

- de redonner du sens à l'arrêt maladie en rappelant le cadre exact dans lequel ce droit peut s'exercer.

Ce contrôle est effectué au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrés.

Le suivi en santé au travail

La santé au travail est prise en charge de façon globale. Des démarches transversales de prévention sont proposées et mises en œuvre en collaboration avec les employeurs.

L'équipe pluridisciplinaire du CDG06, composée de **médecins, infirmières, intervenants en risques professionnels, psychologue, assistante sociale** vous propose :

- des actions en milieu de travail conduites par l'équipe pluridisciplinaire ;
- des conseils en matière de prévention des risques professionnels ;
- la surveillance médicale des agents ;

- des orientations pour une prise en charge individuelle de deuxième niveau vers la psychologue et l'assistante sociale.



L'équipe pluridisciplinaire s'adapte aux spécificités des collectivités territoriales et répond ainsi à de nombreux enjeux :

- conseiller les employeurs sur les actions de prévention ;
- évaluer les risques professionnels ;
- participer au maintien dans l'emploi des agents ;
- s'assurer de la compatibilité de la santé des agents avec le poste de travail ;
- réduire les risques psychosociaux ;
- collaborer à l'étude des projets de construction ou aménagement des bâtiments ;
- sensibiliser sur les thématiques de santé publique.

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter.

Votre contact au CDG06
Santé et bien-être au travail



04 92 27 34 37
ou 31 79 ou 31 68



pluri@cdg06.fr



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX
Tél. : 049227 3434 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85